

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
COMMUNE d'EPINIAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf octobre à 19h30, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le treize octobre deux mil vingt et un, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunaux, Laurent, Ducoux (arrivée 21h06), Trufflet, Choquet, Desnos, Passier, Roger, M.M. Després, Ruaux, Gautrin, Roizil, Hardy, Bourgeault.

Absent excusé : M. de La Chesnais Arnaud.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Sophie Desnos a été élue secrétaire de séance.

N° 2021-10- 82 – INTERCOMMUNALITE - Rapport annuel d'activités 2020.

CONSIDERANT que les communes membres de la Communauté de communes, conformément à l'article L5211-39 du CGCT, doivent prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Le conseil municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activités 2020 de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel.

Ce rapport est mis à la disposition du public pour consultation aux heures d'ouverture de la mairie.

N° 2021-10-83 – INTERCOMMUNALITE - Présentation du Rapport Annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Madame le Maire présente le rapport annuel, adressé au conseil municipal par mail le 8 octobre 2021, sur la qualité et le coût du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2020 de la Communauté de Communes, approuvé lors du Conseil Communautaire réuni en date du 24 septembre 2021.

Elle y ajoute un certain nombre de commentaires sur la gestion du service, l'indice de mise en œuvre, les indicateurs techniques des délégataires VEOLIA et SAUR et les indicateurs financiers.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Le conseil municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation faite.

Ce rapport est mis à la disposition du public pour consultation aux heures d'ouverture de la mairie.

N° 2021-10-84 – Eau du Pays de Saint-Malo - Présentation du rapport 2020 sur le Prix et la Qualité du Service de production de l'eau potable.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente au conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable produite par le Syndicat de l'Eau du Pays de Saint-Malo en 2020.

Elle y ajoute un certain nombre de commentaires sur les conditions d'exploitation du service et les prestations assurées.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Le conseil municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation faite.

Ce rapport est mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

N° 2021-10-85 – Syndicat des Eaux de Beaufort - Présentation du rapport 2020 sur le Prix et la Qualité du Service de distribution de l'eau potable.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente au conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable distribuée par le Syndicat des Eaux de Beaufort en 2020.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Le conseil municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation faite.

Ce rapport est mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

N° 2021-10-86 – Syndicat Assainissement Landal - Présentation du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente au conseil, le rapport annuel du Syndicat de Landal sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2020.

Madame le Maire expose les conditions d'exploitation du service et les prestations assurées.

Le conseil municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation faite.

Ce rapport est mis à la disposition du public pour consultation aux heures d'ouverture de la mairie.

N° 2021-09- 87 – Extension du réseau assainissement la Croix Harel.

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la demande d'un administré, 1 rue de la Croix Harel, qui souhaite rénover le bâtiment pour y créer 2 logements avec un raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Le bien se situe en zone UC et plusieurs habitations situées dans le plan de zonage pourraient être raccordées.

L'extension de réseau concernerait 200 ml. La collectivité a pris contact avec les propriétaires et a obtenu des réponses favorables pour 5 branchements, à minima peut-être 7 en fonction de l'étude technique.

En conséquence, une demande d'extension du réseau d'assainissement collectif pour 5 branchements sur 200 ml, rue de la Croix Harel est en cours auprès du Syndicat de LANDAL

Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal, l'estimation est de 35 000 € HT pour 5 branchements sur 200 m linéaire.

Une subvention de 60% pourrait être accordée par le Syndicat sous réserve du montant de l'estimation et de l'engagement des propriétaires à régler la taxe de raccordement de 1300 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE DEMANDER** une extension du réseau d'assainissement collectif dans la « rue de la Croix Harel » au Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal
- **DE S'ENGAGER** à rembourser 40 % de la dépense.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents utiles à ce dossier.

N° 2021-10- 88 – Renouvellement de la convention de gestion de la divagation des carnivores domestiques.

Madame le Maire fait savoir au conseil que le contrat de capture et de gestion de fourrière animale avec la Société SACPA arrive à son terme le 31 décembre 2021. Un nouveau contrat de prestations de services est proposé à la commune pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2022, ce contrat pourra ensuite être reconduit tacitement trois fois sans que sa durée totale n'excède quatre années. Le prix forfaitaire par an et par habitant est fixé à 0.856 € HT pour les communes de plus de 1000 habitants.

Ce prix fera l'objet d'une révision annuelle à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** les propositions faites par la Société SACPA,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le nouveau contrat prenant effet au 1er janvier 2022.

N° 2021-10-89 – Budget Communal –Décision modificative N°5 subvention d'équipement.

Le syndicat départemental a émis un titre pour la prise en charge d'une subvention d'équipement afin de prendre en compte la participation de la commune aux travaux.

Il en résulte que le réseau reste la propriété du syndicat départemental.

La dépense doit être prise en charge sous forme de subvention d'équipement au c/204172.

Le lotissement ne pouvant inscrire d'immobilisation dans sa section d'investissement, cette dépense doit être prise en charge dans le budget principal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'EFFECTUER** les virements de crédits suivants au budget primitif communal pour l'année 2021 :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles	- 25 000 €	
Opération 57 Matériels divers		
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		
Article 204172 –Subventions d'équipement versées Autres établissements publics locaux - Bâtiments et installations		+ 25 000 €
Opération 120 Effacement de réseaux		

N° 2021-10-90 - Budget Communal –Décision modificative N°6 réserve incendie

Lors de sa séance du 21 septembre 2021 le conseil municipal a validé les devis de l'entreprise RENOUE pour la fourniture et la pose d'une réserve incendie souple au Breil avec une clôture et un portail d'un montant de 11 639.20 euros HT, soit 13 967.04 euros TTC et un devis pour la fourniture d'une bâche incendie pour le village de Raingo d'un montant de 2 195 euros HT, soit 2 634 euros TTC.

Lors de sa séance du 23 mars 2021 le conseil municipal a validé le devis de l'entreprise RENOUE pour la pose d'une réserve incendie enterrée dans le bourg de Saint Léonard pour un montant de 45 046.64 € HT.

Afin de liquider la dépense concernant la fourniture et la pose d'une réserve incendie souple au Breil avec une clôture et un portail d'un montant de 11 639.20 euros HT, soit 13 967.04 euros TTC,

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'EFFECTUER** les virements de crédits suivants au budget primitif communal pour l'année 2021 :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles	- 3500 €	
Opération 57 Matériels divers		
Chapitre 21 – – Immobilisations corporelles		
Article 2158 –Autres installations matériel et outillage techniques		+ 3500 €
Opération 123 Défense incendie		

N° 2021-10-91–Vœu Santé au travail

Madame le Maire expose le rapport suivant :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires.

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux

Considérant les échanges qui ont eu lieu entre les Maires et Présidents employeurs avec le CDG 35 sur les difficultés rencontrées par ce dernier pour assurer le secrétariat des instances médicales et proposer un service de médecine du travail à la hauteur des sollicitations des collectivités.

Considérant l'alerte formulée par le CDG35 qui, dès octobre 2021, ne pourra plus, a priori, réunir assez de médecins pour siéger dans les Commissions de Réforme qui statuent sur les dossiers médicaux des agents.

Considérant les conséquences humaines et financières importantes pour les personnes et les collectivités employeuses.

Considérant les propositions d'évolutions formulées par le CDG35, à savoir :

- une refonte du fonctionnement des instances médicales et des actions de sensibilisation des médecins généralistes et experts pour y participer,
- un renforcement du statut des infirmières en santé au travail, comme dans le secteur privé,
- un allègement des conditions de recrutement des médecins de prévention,

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE FORMULER** un vœu en vue de soutenir les propositions formulées par le CDG35 :

Pour les instances médicales :

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.
- une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques.
- une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales.
- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins.

Pour la médecine de prévention :

- une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé.
- Permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconvertir ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité.
- une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché.
- rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

N° 2021-10-92 – Présentation de devis

- Madame le Maire présente un devis de l'entreprise ENTR'AM pour la réalisation de l'enrobé du chemin rue du Gage d'un montant de 1 500 euros HT, soit 1 800 euros TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis présenté et **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- Madame le Maire présente un devis de l'entreprise ROCHER pour la réfection du Calvaire rue de la mare Petel pour un montant de 900 euros HT, soit 1 080 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis présenté et **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Compte rendu des commissions

Madame ROGER présente le bilan de la commission cantine du 11 octobre 2021 :

- 105 repas sont servis à la cantine par jour auxquels s'ajoutent les repas des enseignants et des agents.
- La part des produits bio est de 10% et celle des produits locaux est de 80%.
- Les prix des fournisseurs ont augmenté depuis la rentrée.
- Différentes animations (menu de Noël, affiches, exposition de photographies, communication des recettes de cuisine...) sont en cours de réflexion, la journée du goût s'est déroulée le 12 octobre sur le thème du voyage.

Madame DUCOUX présente le bilan de la commission communication du 11 octobre 2021 :

- L'association Le Fil vers propose d'ouvrir le site de la Bigotière à l'organisation d'un chantier international du 8 au 23 juillet 2022 accueillant 16 jeunes de 18 à 30 ans.
- Les fonds récoltés lors de la manifestation octobre rose seront reversés à l'Institut Gustave Roussy.
- La journée du Téléthon sera organisée autour d'un spectacle cabaret.

Prochaines manifestations	
Octobre rose	24 octobre 2021 à 10 heures
Téléthon	27 novembre 2021 <ul style="list-style-type: none">– à 16 heures pour les enfants– à 20 heures 30 pour tout public